



Avis d'appel d'offres ouvert n° 05/DH/BH/2024

Le 22 Octobre 2024 à 10h. Il sera procédé, dans le siège de la division de la construction et des investissements sis à l'angle rue Angola et rue Mali, Océan Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour contrôle de qualité des travaux de terrassement, voirie et aménagements extérieurs, et des travaux de construction des projets de :

- Réalisation d'un lotissement et construction d'immeubles d'habitation et commerciaux sur le terrain Habous objet du titre foncier n°11862/G à Tanger.
- Réalisation d'un lotissement sur le terrain Habous objet du titre foncier n°12442/G à Tanger.
- Construction d'un immeuble de plateaux de bureaux et commerces sur le terrain Habous objet du titre foncier n°13451/G à Tanger.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service de la programmation et des marchés 5ème étage du siège de la division de la construction et des investissements sis à l'adresse sus indiquée ;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2600,00 DHS (Deux mille six cent) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de la décision du ministre des Habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 6 dou lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et des services conclus par l'administration des Habous au profit des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service de la programmation et des marchés 5ème étage du siège de la division de la construction et des investissements sis à l'adresse sus indiquée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

<u>Activité</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Qualifications exigées</u>
CQ	<u>1</u>	CQ.1
EG	<u>1</u>	EG.1

Les concurrents doivent délivrer une attestation ou copie certifiée conforme de l'attestation de l'agrément dans les domaines suivants :

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.